

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 31 août 2015****CP2015_08_37
id. 1928**

L'an deux mille quinze le trente et un août , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION TOURISTIQUE
PLAN DE SOUTIEN "TOURISME AVENIR"
VALORISATION DE L'ITINÉRANCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES**

Par délibération en date du 22 décembre 1982, le Conseil Général a créé le Fonds d'Intervention Touristique.

Dans sa séance du Budget Primitif du 13 mars 2012, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le nouveau plan départemental de soutien à l'économie touristique "Tourisme Avenir".

Ce nouveau plan départemental repose sur trois axes :

. la construction et le développement des lignes d'offres et de produits touristiques sur les territoires par la mise en place d'équipements structurants (pôles touristiques autour de l'eau, itinérance, sites de visite) ;

- . la poursuite et le renforcement du développement qualitatif de l'offre et de l'organisation : qualification des hébergements (hébergements touristiques, plus-produits) ;
- . l'action touristique dans le cadre de l'aménagement du territoire (signalisation touristique, structuration des Offices de Tourisme).

Les modalités d'octroi des aides à la signalisation et signalétique des sentiers d'intérêt départemental sont les suivantes :

- Sentiers balisés suivant les règles en vigueur établies par la Fédération Française de la Randonnée Pédestre et l'Association Nationale du Tourisme Equestre et empruntant des chemins publics,
- Sentiers entretenus en permanence et praticables toute l'année,
- Sentiers faisant l'objet d'une description sur un document mis à disposition du public.

Pour la signalisation/signalétique, l'aide départementale est fixée de la manière suivante :

- taux de subvention : 50 %
- dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT

Le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Plan de Soutien Tourisme Avenir" s'est réuni le 11 juin 2015 en vue d'examiner le dossier suivant.

Communauté de Communes des Deux Rives : signalisation des itinéraires cyclables connexes à la Vélo Voie Verte – TOU00913

La Communauté de Communes des Deux Rives a mis en place en 2014 des circuits vélo au départ des anciens abattoirs de Valence d'Agen.

Ces 5 circuits offrent aux cyclotouristes la possibilité de sortir de l'axe cyclable principal pour découvrir les sites et villages à proximité.

Ce projet s'inscrit dans les priorités du schéma de développement de la vélo voie verte, dans le cadre des itinéraires de jonction. Ces circuits sont d'ailleurs matérialisés sur site par un panneau du Conseil Départemental, positionné sur la vélo voie verte.

La demande d'aide porte sur le co-financement de la signalisation.

Le coût de ces travaux de signalisation des 5 boucles cyclables est évalué, pour 2015, à 8 848 € TTC.

Le taux de subvention applicable pour le volet signalisation des sentiers est de 50 % d'un montant plafonné à 20 000 € HT. C'est donc une aide de **4 424 €** qui est sollicitée pour cette opération.

Après examen du dossier, le comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique "Tourisme Avenir" propose d'accorder une aide départementale d'un montant de 4 424 € à la Communauté de Communes des Deux Rives pour la signalisation de 5 boucles d'itinéraires cyclables.

Je vous précise que cette subvention sera éventuellement prélevée sur les crédits inscrits à cet effet sur l'article 657343 – sous-fonction 738 (SERA) du budget départemental.

- Autorisation d'engagement 2015	15 000 €
- Engagement aux précédentes Commissions	8 680 €
- Engagement à la présente Commission	4 424 €
- Disponible sur l'exercice 2015	1 896 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du Comité technique du Fonds Départemental d'Intervention Touristique « Plan de soutien tourisme Avenir réuni le 11 juin 2015,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la Communauté de Communes des Deux Rives une subvention départementale d'un montant de 4 424 € pour la signalisation d'itinéraires cyclables ;
- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA) du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC